

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE SEANCE DU 05 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix huit et le cinq février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PIERRE, Premier adjoint.

Présents : Madame PARENT - Messieurs PIERRE, MEAUDE, Adjoint. Mesdames, COYARD - LOUEDEC, Messieurs FLAMBARD, DUPARC – HAMON - COLLIARD – LEMERCIER –PIOCELLE - MASSON.

Absente ayant donné procuration :

- Monsieur BARRE Jean-Luc – Pouvoir donné à Monsieur HAMON Olivier.
- Monsieur SAUNIER Bertrand – Pouvoir donné à Monsieur MEAUDE Bernard.

Absent excusé : Monsieur LUSSON

Secrétaire de séance : Monsieur FLAMBARD Morgan

Le Conseil Municipal observe un moment de silence en la mémoire de Marie-Odile ADAM décédée le 30 Juillet 2009 et Daniel COYARD décédé le 16 Août 2013.

Compte rendu du 12 décembre 2017 : A la demande de Monsieur MEAUDE, il convient d'apporter une modification sur le paragraphe : Dérogation au repos dominical pour les salons de coiffure les 25 et 31 décembre 2017.

La modification apportée, le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur PIERRE propose au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Acquisition de la parcelle située 99 rue Saint Pierre
- Participation au concert/feu d'artifice à Bonneville Aptot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces délibérations à l'ordre du jour.

Délibération portant d'une rétrocession d'une concession funéraire

Monsieur le Président de la séance donne lecture au Conseil Municipal de la demande de rétrocession présentée par Madame Colette GOURBIERE née Vanhée, habitant Résidence Le Cercle des Aînés à Saint Germain Village, 27500 Pont Audemer, et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte en date du 31 mai 1983, enregistré à Pont Audemer le 21 juin 1983 - Concession du cimetière communal n° 292 perpétuelle d'un montant réglé de 1200 Francs.

La concession n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant vide de toute sépulture, Madame GOURBIERE déclare vouloir rétrocéder la dite concession à Monsieur Jean LOUEDEC et Madame Evelyne LOUEDEC née GOURBIERE, 26 rue de Fontainecourt 27290 Montfort sur Risle, afin qu'ils en disposent selon leur volonté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

La concession funéraire n° 292 du cimetière communal est rétrocédée à Monsieur et Madame Jean LOUEDEC pour une durée de 50 années.

Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et prestations de service SEGILOG

Monsieur le Président de séance expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de service qui arrive à échéance.

Le contrat avec la société SEGILOG S.A.S, se décompose ainsi :

- Versements annuels pour la cession du droit d'utilisation d'un montant de 2313,00 € HT soit un total de 6939,00 € HT sur 3 ans (15/02/2018 au 14/02/2021), en contrepartie de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants et des nouveaux logiciels,

- Versement annuels d'un montant de 257,00 € HT soit 771,00 € HT sur 3 ans (15/02/2018 au 14/02/2021), en contrepartie de l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG et de la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat avec la société SEGILOG.

Création postes et mise à jour du tableau des emplois.

Monsieur le Président de la séance rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création de deux emplois correspondants aux grades d'avancement.

Il est proposé à l'assemblée :

- La suppression de deux emplois d'adjoints administratifs à temps complet,
- La création de deux emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposés.

Le tableau des emplois se trouve ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2018 :

Filière administrative :

Cadre d'emploi : Adjoint administratif territorial

Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Demande de remboursement- Acompte location gîte la Motte

Monsieur le Président de séance donne lecture d'un courrier envoyé par Madame Nicole FORET, 11 rue du Val Saint Martin 27110 Crosville la Vieille.

Madame FORET, qui a versé un acompte de 300,00 € pour une réservation du gîte la Motte les 28 et 29 avril 2018, s'est vue dans l'obligation d'annuler le séjour prévu. Elle demande le remboursement de la somme versée. Pour rappel, l'article 2 du contrat de location rappelle que le remboursement sera effectif si le gîte se trouve reloué suite à l'annulation, ce qui est le cas.

Le Conseil Municipal, avec deux voix contre et une abstention, décide de procéder au remboursement de l'acompte en faveur de Madame FORET.

Annulation titre de recettes n° 261 du 06/12/2017.

Monsieur le Président de séance rend compte au Conseil Municipal qu'un titre de recettes n° 261, bordereau 58 du 06/12/2017 a été émis à l'encontre de Madame Valérie GOUYSSE, Brasserie du Square, 38 rue Saint Pierre à Montfort sur Risle.

Ce titre de recettes, d'un montant de 200,00 €, a été émis pour la créance suivante : occupation de trottoirs pour l'année 2017. La brasserie n'étant plus en activité, le titre émis doit être annulé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cette annulation de titres.

Acquisition de la parcelle A 371

Pour faire suite au dossier concernant l'acquisition du bien situé au 99 rue Saint Pierre, cadastré section A numéro 371, Maître B. PASCUAL, mandataire judiciaire, par courrier en date du 2 février 2018, informe Monsieur le Maire de l'existence d'une deuxième offre d'achat pour ce même bien.

Le 08 janvier 2018, la commune a proposé la somme de 10 000 € pour l'acquisition de ce bien. Suite à la réception du courrier de Maître PASCUAL, le Conseil Municipal propose la somme de 11 000 € mais fait néanmoins remarquer que la commune a instauré le droit de préemption dans le cadre de son PLU.

Agrandissement du columbarium et achat d'une stèle.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal de se prononcer sur le devis proposé par les pompes funèbres BOISSEL, relatif à l'acquisition et la pose de 10 cases béton avec porte en granit.

Le montant de ce devis s'élève à 4 000 € HT. Par ailleurs, il propose également l'acquisition d'une stèle à installer au jardin du souvenir pour un montant de 720 € HT, auquel s'ajoute la somme de 100 € HT de frais de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions susceptibles d'être obtenues et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Etude de faisabilité réhabilitation chaumière la Motte et création d'un gîte équestre

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation de la chaumière située dans l'enceinte du gîte communal la Motte et à la création d'un gîte équestre sur ce même site.

L'estimation des travaux s'élève à 553 900 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à demander, au titre de la DETR, la subvention susceptible d'être obtenue et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Modalités d'utilisation des salles communales pour les associations

Afin de préciser les conditions d'utilisation des salles communales, la commission « Locations Salles » va se réunir mardi 13 février prochain. Les associations qui utilisent les salles seront informées des nouvelles conditions d'occupation et une délibération sera prise lors d'une prochaine séance.

Demande de subvention - Manifestation Bonneville Aptot.

Monsieur le Président de séance donne lecture du courrier suivant :

Monsieur Gilles RIAUX, maire de Bonneville Aptot demande une participation financière d'un montant de 1 000 € pour l'organisation d'un concert et d'un feu d'artifice, manifestation organisée le 9 juin prochain dans la commune de Bonneville Aptot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : Messieurs Piocelle - Meaude - Pierre - Masson - Mme Parent

Contre : Messieurs Lemercier - Hamon - Duparc - Melle Louedec

Abstention : Messieurs Colliard - Flambard.

donne un accord de principe sous réserve d'obtention de complément d'information. Le montant de la participation sera déterminé ultérieurement et fera l'objet d'une prochaine délibération.

INFORMATIONS

✕ Monsieur PIERRE présente la Journée Nationale du Commerce de Proximité, qui se tiendra le 13 octobre 2018.

Les commerçants de la commune ont été invités à participer à cette journée. L'objectif est l'obtention d'un label visant à récompenser la volonté de maintien et de développement des activités économiques de proximité au sein de la

commune. Ce label prend la forme d'un panneau qui sera installé en entrée de ville. Pour rappel, l'objectif de la commune est également la participation à la prochaine saison des Villes et Villages fleuris pour l'obtention d'une fleur.

✘ Monsieur MEAUDE a assisté à l'assemblée générale du club de canoë kayak, qui passe en division supérieure et se trouve classé 10^{ème} club sur 300.

✘ Présentation des plans d'aménagement de la future école de musique dans les locaux de l'ex perception de Montfort, place des Annonciades.

✘ Présentation du PV des décisions adoptées par le Comité Syndical lors de la réunion du SIEGE du 02/12/2017. Le document est à disposition pour consultation.

✘ Organisation de la célébration du centenaire 1918.

La commission se réunira pour l'organisation de la célébration qui se tiendra sur 4 jours, du 08 au 11 novembre 2018. Monsieur HAMON demande à participer à cette réunion.

✘ Organisation d'une commission travaux pour recevoir les 4 cabinets pour le futur lotissement qui se situera derrière l'école.

✘ Monsieur HAMON signale l'absence de marquage sur les passages piétons. Suite au déclassement de la RD 130, la signalisation horizontale est prise en charge par la communauté de communes et non plus par les services du Département de l'Eure.

✘ Monsieur COLLIARD signale que, suite aux nouvelles consignes de tri sélectif, le conteneur à journaux est toujours plein. Il manque un conteneur devant la communauté de communes rue René Sautin.

✘ Modification de l'orientation du buste d'Albert Lebourg qui sera désormais tourné vers la rue.

Fin de la séance à 20 heures 15.